

## Groupe de travail ministériel du 23 octobre 2014

### REVUE DES MISSIONS :

#### III. COMMUNICATIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

---

##### Extraits des communications du conseil des ministres :

Principaux points de la communication :

##### **1. Conseil des ministres du 2 juillet 2014**

- Une nouvelle étape de la réforme de l'État sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.
- Une revue des missions des administrations centrales et déconcentrées sera conduite pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services.
- Pour donner aux responsables locaux des services de l'État tous les moyens d'agir de manière adaptée et réactive, le mouvement de déconcentration sera relancé.
- La simplification des procédures et des démarches sera accélérée.
- Cette réforme sera conduite dans le souci constant d'associer les agents de l'État et leurs représentants.

##### **2. Conseil des ministres du 10 septembre 2014**

- Réinterroger la pertinence des missions de l'Etat. Il s'agit de confirmer la présence dans les territoires d'un Etat fort, d'un Etat proche, notamment dans les départements, d'un Etat qui répond aux défis actuels de la société française : lutter contre les inégalités, tout en préparant l'avenir.
- Pour que l'Etat soit capable d'assumer ses missions prioritaires avec la plus grande efficacité, il est nécessaire aujourd'hui de faire des choix, en vérifiant que l'Etat est l'acteur le plus adapté sur chacune des missions considérées.
- La revue des missions sera conduite selon une méthode innovante puisque l'ensemble des parties prenantes sera consulté.
- La méthode sera discutée avec les organisations syndicales et les associations d'élus.
- Le calendrier est resserré (décisions au 1<sup>er</sup> trimestre 2015).
- L'objectif est simple : intégrer pleinement les nouvelles attentes économiques, sociales et les contraintes budgétaires (triennal 2015-2017), tout en allant au bout des lois de décentralisation et en accompagnant l'actuelle réforme territoriale.
- Sont attendus des résultats tangibles : amélioration du service rendu notamment des délais de décisions, simplification des compétences et des procédures, recentrage des services sur les priorités de l'action gouvernementale, meilleures conditions de travail pour les agents.